

## **Note sur le travail de solidarité avec la Palestine**

La dernière phrase du préambule des statuts de Solidaires indique : « L'action syndicale doit donc dépasser les frontières et faire émerger un fort mouvement syndical mondial nécessaire pour relever ces défis, pour l'avènement de la paix dans le monde, par le dialogue entre les peuples dans le respect des différences. »

Lors du 4<sup>e</sup> congrès national en juin 2008, Solidaires réaffirmait « son soutien au peuple palestinien dans sa lutte contre l'occupation et la colonisation israélienne » et demandait « l'application du droit international (...) ».

L'Union syndicale Solidaires est attachée aux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes et au respect du droit international. C'est dans le cadre de ce mandat que Solidaires, au niveau national, participe au CNPJD (Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens), à la campagne BDS France et au projet « Un bateau français pour Gaza ».

Cet engagement national est complété par l'engagement de militant-es de Solidaires dans des collectifs locaux de solidarité avec la Palestine et les liens qui ont été tissés par quelques camarades sur place avec des Palestiniens, syndicalistes ou membres d'associations.

### **L'année 2011 va être marquée en France par le développement de la Campagne BDS et par l'engagement du Collectif national dans une flottille internationale qui vise à briser le blocus de Gaza.**

Le but de cette note est de faire le point sur ces initiatives. Il s'agit que notre engagement national se traduise aussi par une prise en charge de ces campagnes dans les organisations de Solidaires, nationales et locales.

***Rappel : le dossier central du numéro 5 de la revue Internationale de Solidaires portait sur la Palestine et reste d'actualité.***

### **La campagne : « Un bateau français pour Gaza »**

Cette campagne est lancée par le Collectif national pour une paix juste et durable et la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine. Plus de 60 organisations nationales ont d'ores et déjà répondu à cet appel (pour les syndicats : CGT, FSU, Solidaires, Confédération paysanne).

### **L'objectif est de mettre à flot un bateau français qui se joindra à une flottille internationale qui devrait partir en Mai 2011 pour Gaza.**

Il s'agit, par une action pacifique, de dénoncer le siège israélien de Gaza, de briser le blocus imposé à 1,5 million de personnes, de faire respecter le droit international et de rompre le silence.

La flottille internationale qui a été arraisonnée de façon extrêmement violente (plusieurs morts) au mépris du droit international par l'armée israélienne en juin 2010, a permis de rompre le mur du silence et de l'indifférence.

Il s'agit de faire connaître largement ce projet, d'en faire une campagne de masse, de trouver les moyens financiers de le mener à bien.

Pour cela, nous demandons aux organisations de Solidaires :

- de relayer cet appel
- de contribuer financièrement à la campagne
- de participer aux Collectifs locaux qui se mettent en place pour développer cette campagne.

Un dépliant (gratuit) est disponible. Vous pouvez passer commande auprès du secrétariat national de Solidaires.

La campagne a démarré : une tournée « Un bateau pour Gaza » aura lieu du 2 au 20 février avec passage dans différentes villes. Une journée nationale d'action pour Gaza et la Flotille est prévue le 5 mars (diffusion d'informations, collecte de fonds).

Nous attirons l'attention des équipes de Solidaires sur l'urgence du développement de cette campagne qui doit articuler campagne vers le grand public, et pour nous vers les salariés des secteurs professionnels où nous sommes présents et appui financier des organisations.

Nous demandons aux organisations nationales et locales de Solidaires de voir si elles peuvent contribuer financièrement à la réussite de ce projet. Au niveau national, Solidaires versera 1 000 euros.

*Des informations régulières, des outils pour la campagne sont disponibles sur le site : <http://unbateaupourgaza.fr>*

### **La campagne BDS ( Boycott – Désinvestissement – Sanctions )**

*Le site de la campagne : <http://bdsfrance.org/>*

Cette campagne a démarré en France depuis trois ans environ.

Rappel : le 9 juillet 2005 la société civile palestinienne a lancé un appel Boycott, Sanctions et Retraits des Investissements contre Israël jusqu'à ce qu'il applique le Droit International et les Principes Universels des Droits de l'Homme. Cet appel a reçu le soutien de toutes les composantes de la société palestinienne (partis, syndicats, associations dans leur diversité). Cette campagne est déjà opérationnelle dans un certain nombre de pays avec une implication du mouvement syndical (Canada, Belgique...). Cette campagne internationale s'inspire largement de la campagne internationale menée dans les années 70 contre le régime d'apartheid en Afrique du Sud et qui a contribué à faire tomber ce régime. Il s'agit bien de permettre à la société civile internationale de peser, par une action pacifique, pour que le droit international ne soit plus bafoué par l'Etat israélien, pour que cessent la politique de colonisation des territoires occupés et les discriminations imposées aux citoyens palestiniens d'Israël.

En France, jusqu'en juin 2009, il existait quelques collectifs locaux qui s'inscrivaient dans cette campagne. A l'initiative de quatre organisations : la GUPS (Union générale des étudiants palestiniens), l'UJFP (Union juive pour la paix), Génération Palestine, CCIPPP (Campagnes civiles pour la protection du peuple palestinien), un collectif « Campagne BDS France » a été mis en place pour la développer au niveau national, lui donner un cadre politique avec un appel national et une charte de principe guidant cette campagne (cf : Appel et Charte en annexe) et l'articuler avec la campagne internationale déjà très développée dans certains pays ( Canada, Grande Bretagne...). Le Bureau national de Solidaires du 3 septembre 2009 s'est prononcé pour l'engagement de l'Union syndicale Solidaires dans cette campagne en complément de notre engagement dans le Collectif National pour une paix juste et durable entre palestiniens et israéliens (qui a publié un quatre pages sur cette question en 2010).

La campagne se décline autour des trois points BDS:

- **Boycott** des produits israéliens, dont une partie provient des colonies (sans différencier) ; une campagne est menée en direction des enseignes de la grande distribution : Carrefour, Auchan... Cela peut se poser aussi sur les secteurs de l'éducation ou de la culture
- **Désinvestissement** : il s'agit là d'interpeller les sociétés qui investissent directement ( ou indirectement) dans des entreprises et des projets israéliens : Alstom-Véolia sur la construction du métro de Jérusalem ; d'autres entreprises française sont concernées, comme Orange... voir dans les secteurs professionnels où nous sommes implantés s'il existe des liens avec les entreprises israéliennes : liens financiers, fournitures de produits ou de prestations...

- **Sanctions** : il s'agit là d'intervenir sur le plan juridique : suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël qui lui accorde des conditions préférentielles sur les échanges économiques et diverses coopérations , en regard du non-respect de l'article 2 de cet accord qui prévoit « le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques ». C'est aussi le jugement par les tribunaux internationaux des responsables des crimes de guerre et d'éventuels crimes contre l'humanité ( rapport Goldstone du Conseil des droits de l'homme de l'ONU).

### **Un exemple de mobilisation prolongée : la campagne contre Agrexco**

La campagne contre Agrexco qui s'est développée dans la région Languedoc-Roussillon depuis plus d'un an a pris une dimension nationale et européenne. Il s'agit de s'opposer à l'installation, à Sète, d'un terminal portuaire dédié à l'importation des produits agricoles de la firme Agrexco (produits Carmel, Jaffa entre autres). Cette société, dont les capitaux sont détenus majoritairement par l'Etat israélien a signé un accord avec le conseil régional Languedoc-Roussillon pour faire de Sète le portail européen pour les exportations agricoles israéliennes, notamment des produits venant des colonies. Solidaires 34 est engagé, aux cotés de nombreuses organisations, à cette mobilisation.

(site de la campagne : <http://coalitioncontreagrexco.net>)

### **Tentative de criminaliser la solidarité avec le peuple palestinien**

Une campagne de dénigrement et de criminalisation des militant-es de BDS est engagée en France depuis quelques temps. Elle vise à systématiser les dépôts de plaintes, à laisser entendre que cette campagne serait anti-sémite car elle viserait les produits cashers, ce qui est bien entendu totalement faux ! Elle est menée notamment par la direction du CRIF ( Conseil représentatif des institutions juives de France) qui depuis quelques années développe un soutien total aux politiques menées par les gouvernements israéliens. Une directive de Michèle-Alliot Marie (quand elle était Ministre de la justice) relayait ces pressions en appelant les tribunaux à donner suite aux plaintes. Cette campagne a été à l'origine de l'interdiction de la réunion publique prévue à l'Ecole normale supérieure le 18 janvier à Paris où devaient s'exprimer Stéphane Hessel et Leyla Shahid.

## **La campagne de désinvestissement et sanctions dans les secteurs de Sud Ptt**

### *Secteur des activités postales*

Hors l'émission de timbre de commémoration entre la Poste et Israël. A notre connaissance, les investissements ou les cadres de collaboration avec Israël sont très faibles avec la Poste.

### *Secteur des activités téléphoniques*

En Israël, **Partner Communications Company Ltd.** utilise la marque **Orange** sous licence pour ses services de téléphonie mobile, sans pour autant appartenir à Orange SA. Orange n'a en propre ni infrastructure ni réseau en Israël, ni aucun lien réel ou financier avec Partner, ne gagne donc pas d'argent sur ce partenariat ; c'est un résidu du rachat de Orange Group par FT en 2000. Cette entreprise a installé plus de 160 antennes et équipements d'infrastructure de télécommunication sur des terres occupées en Cisjordanie et sur les hauteurs du Golan. La société fournit des services de communications cellulaires aux colons et soldats israéliens dans les territoires occupés. En outre, cette société jouit des avantages structurels des fournisseurs de services cellulaires israéliens par rapport aux entreprises palestiniennes dans le marché palestinien. Partner Communications (Orange) profite de l'occupation selon plusieurs catégories :

- *Marché captif palestinien* : entreprises qui fournissent des services ou des biens aux Palestiniens à un coût élevé, qui exploitent les restrictions de mouvement imposées aux Palestiniens qui ne peuvent acheter ces biens et services à un prix compétitif localement ou à l'étranger. Ainsi, les autorités israéliennes n'autorisent pas les entreprises palestiniennes à installer des antennes et des infrastructures de transmission dans la zone C (de la Cisjordanie) qui reste sous contrôle israélien total et qui constitue 59% de la totalité de la Cisjordanie. Ceci rend quasiment impossible pour les Palestiniens d'assurer la couverture cellulaire dans de nombreuses zones de la Cisjordanie. En outre, l'attribution des fréquences accordées par les autorités israéliennes à des prestataires palestiniens est très limitée; les autorités israéliennes imposent des restrictions importantes aux fournisseurs palestiniens lorsqu'il s'agit de l'importation de dispositifs ou de l'installation au sol d'appareils de communication de transmission. 45% du marché de téléphonie mobile palestinienne était, en 2008, entre les mains des entreprises israéliennes. En violation des Accords d'Oslo, les entreprises israéliennes ne paient pas d'impôts à l'Autorité palestinienne (AP) pour leur activité commerciale sur le marché palestinien.

- *Construction par Israël sur les territoires occupés et services dans les colonies* : Dans les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est et les Hauteurs du Golan, les constructions israéliennes et les projets d'infrastructure permettent d'atteindre deux objectifs de manière efficace : annexer de nouvelles terres et de ressources à Israël, en coupant les populations locales de leurs terres. Bon nombre des antennes et équipements de communication ont été érigés sur des terres privées palestiniennes confisquées par l'occupant. Grâce à l'utilisation de cette infrastructure, les entreprises fournissent des services aux Israéliens dans ces régions, à savoir aux colonies et aux soldats israéliens opérant dans la Cisjordanie occupée.

**- Si FT-Orange ne gagne pas grand chose dans cette affaire, ce sera d'autant plus facile de s'en désengager. Le Groupe France Télécom, autorise l'opérateur Partner à opérer sous la marque Orange, « marque n°1 des Télécoms en Israël » (<http://www.orange.co.il/>.) En acceptant que 165 antennes, relais ou autres équipements soient implantés sur des terres confisquées aux palestiniens sous son nom, le Groupe peut se voir accuser de complicité de crime de guerre. Ce partenariat pourrait être dénoncé pour violation du droit international. Orange envisage comme zone de développement l'Afrique et le Moyen-Orient, d'où le besoin d'une image nickel ici et là-bas. Des actions de rupture contractuelle et de désinvestissement doivent pouvoir être menées concernant la marque Orange et peuvent avoir un impact.**

- A Sofrecom (filiale de France Télécom implantée à Rabat- Maroc). Un salarié est licencié en 2009 parce qu'il a refusé de suivre une formation dispensée par des formateurs israéliens au sein de sa société. **Le groupe doit rompre toutes relations commerciales.**

- ORANGE et SFR utilisent les logiciels de navigation GPS de l'israélien TELMAP. **Nous pourrions demander la rupture des contrats avec cette société.**

- Amdocs (19 000 salarié-es dont 4 000 en Israël), fabricant de logiciels de facturation, a acquis Streamezzo qui bénéficie d'investissement de France Télécom et Inovacom. **Nous pourrions exiger le retrait de ces investissements.**

**- UN PREMIER TRACT FEDERAL A ETE DIFFUSE EN JANVIER 2011.**

**- LE COMITE FEDERAL ET LES SYNDICATS DOIVENT DISCUTER DES DIFFERENTES ACTIONS POSSIBLES ET LA FEDERATION INFORMEE AFIN DE COORDONNER UNE CAMPAGNE SUR 2011**

## Annexes

### **1 - Appel pour une Campagne Nationale de Boycott Désinvestissement et Sanction (BDS) : il faut dire stop à Israël !**

Nous constatons que loin de chercher une solution juste et pacifique avec les Palestiniens, Israël, à travers ses gouvernements successifs, s'engage toujours plus avant dans la violence de l'occupation, de la colonisation, la violation des droits humains et du droit international. Cette situation a atteint un point culminant en 2009 avec l'offensive criminelle sur Gaza dont le siège se poursuit. Le nouveau gouvernement israélien ne programme, pour seul horizon, que le transfert des Palestiniens, la poursuite de la colonisation et un régime légal discriminant envers les citoyens palestiniens d'Israël qui s'apparente de plus en plus à celui de l'ex-Apartheid sud africain.

#### **Les droits des palestiniens sont bafoués depuis trop longtemps, nous devons agir !**

Nous considérons que la politique destructrice d'Israël se poursuit parce que personne ne l'arrête. La communauté internationale ne joue pas son rôle, l'Union Européenne et le gouvernement français les premiers :

Qui refusent de sanctionner les violations des droits humains par la suspension des accords d'association conférant à cet Etat un statut de partenaire commercial et économique privilégié.

Qui veulent même aujourd'hui imposer le renforcement de ces privilèges.

Qui ne suivent pas non plus les avis de la cour internationale de Justice les incitant à prendre des mesures contre l'illégalité du Mur dit de Séparation et contre la colonisation en Cisjordanie, ni même sur la détention de milliers de prisonniers politiques.

Cette communauté internationale ne fait rien pour empêcher les assassinats ciblés, l'emprisonnement de députés élus démocratiquement, les châtiments collectifs, ni pour la levée du siège de Gaza.

#### **Nous, société civile française, citoyens, associations, organisations syndicales et politiques, décidons de nous engager activement dans la Campagne Internationale de BDS appelée à l'unanimité de la société civile palestinienne en 2005 :**

*...«Nous, représentants de la société civile palestinienne, invitons les organisations des sociétés civiles internationales et les hommes et femmes de conscience du monde entier à imposer de larges boycotts et à mettre en application des initiatives de retrait d'investissements contre Israël tels que ceux appliqués à l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid. (...)*

*Nous faisons appel à vous pour faire pression sur vos Etats respectifs afin qu'ils appliquent des embargos et des sanctions contre Israël.*

*Ces mesures de sanction non violentes devraient être maintenues jusqu'à ce qu'Israël honore son obligation de reconnaître le droit inaliénable des palestiniens à l'autodétermination et respecte entièrement les préceptes du droit international.»...*

Cet appel palestinien a été adopté par des centaines de mouvements progressistes internationaux dont de nombreux militants, associations et intellectuels israéliens opposés à cette politique coloniale.

Nous nous engageons à agir dans un cadre politique, citoyen et éthique, sur la base de la charte des principes jointe, pour une véritable mise en œuvre de cette campagne, en créant des cadres unitaires de mobilisation, d'information, et/ou d'action, ou au sein de collectifs déjà existants.

## **Annexe 2 : Charte des principes qui guident notre action pour le BDS**

**1 - Le boycott représente une prise de position**, c'est un acte de dénonciation politique qui se poursuivra jusqu'à ce qu'Israël s'engage clairement dans le respect du droit international, la fin de l'occupation et de la colonisation.

**2- Cette campagne de Boycott de l'Etat d'Israël en tant qu'occupant et colonisateur, comme celle du Boycott de l'Afrique du Sud de l'Apartheid, n'est pas une fin en soi**, destinée à discriminer une population. Elle constitue un outil de pression sur nos gouvernements pour qu'ils appliquent des sanctions et un levier sur le gouvernement israélien, qui servira à imposer la seule issue pour cette région : l'application du droit international et le respect des droits des Palestiniens.

**3- Notre action est éthique, citoyenne et politique.**

Elle s'inscrit dans notre combat permanent contre toute forme de racisme.

Elle ne vise pas des personnes ou des groupes en raison de leur origine ou de leur religion juive, ni leurs entreprises ou leurs produits.

Nous faisons une différence évidente entre un produit israélien que nous boycottons, et un produit casher produit par une entreprise non israélienne que nous ne boycottons pas.

Ce boycott ne vise pas la société israélienne ni les individus qui la composent, en tant que tels, il vise la politique coloniale d'occupation israélienne et ses partisans.

**4 - Nous nous engageons**

À refuser d'acheter ou de consommer les produits et les services de l'économie israélienne ;

À refuser de participer à toute action culturelle sportive... promue en France par des institutions officielles israéliennes ;

À informer les partenaires commerciaux ou institutionnels des raisons de notre boycott ;

À mener des campagnes d'information et de sensibilisation du public sur les raisons du boycott, et sur les entreprises françaises qui participent à l'occupation et à la colonisation israélienne ;

À mener des actions d'information auprès des entreprises et comités d'entreprise français sur les produits israéliens et les raisons de cesser leur distribution.

**5 - Notre action est non violente et respecte les personnes et les biens.**

C'est le nombre de citoyens, associations, organisations syndicales et politiques qui nous rejoindront dans cette campagne solidaire et déterminée qui permettra d'atteindre ce but.

**Annexe 3 : Appel de la société civile palestinienne de 2005**

La Société Civile Palestinienne appelle au Boycott, aux Sanctions et aux Retraits des Investissements contre Israël jusqu'à ce qu'il applique le Droit International et les Principes Universels des Droits de l'Homme.

Un an après que l'avis consultatif historique de la Cour Internationale de Justice (CIJ) qui a jugé illégal le mur qu'Israël construit sur le territoire palestinien occupé, Israël continue sa construction du mur colonial au mépris total de la décision de la Cour.

Après trente huit ans d'occupation par Israël de la Cisjordanie palestinienne (y compris Jérusalem-Est), de la Bande de Gaza et des Hauteurs du Golan syrien, Israël continue à accroître les colonies juives.

Il a unilatéralement annexé Jérusalem-Est Occupé et les Hauteurs du Golan et annexe maintenant de facto de grandes parties de la Cisjordanie à l'aide du mur. Israël prépare également, dans l'ombre, son redéploiement prévu de la bande de Gaza - pour établir et accroître des colonies en Cisjordanie.

Cinquante sept ans après que l'Etat d'Israël ait été établi principalement sur la terre ethniquement nettoyée de ses propriétaires palestiniens, une majorité de Palestiniens sont des réfugiés, dont la plupart sont apatrides.

D'ailleurs, le système de discrimination raciale contre ses propres citoyens Arabes-Palestiniens derrière lequel il s'est retranché demeure intact.

À la lumière des violations persistantes du droit international par Israël, et étant donné que, depuis 1948, les centaines de résolutions de l'ONU ont condamné les politiques coloniales et discriminatoires d'Israël en tant qu'illégales et ont appelé à des remèdes immédiats, proportionnés et efficaces, et

Étant donné que toutes les formes d'intervention internationale et de tentatives de paix n'ont pas jusqu'ici convaincu ou forcé Israël à se conformer à la loi humanitaire, à respecter les Droits de l'Homme fondamentaux et à mettre fin à son occupation et son oppression du peuple de la Palestine, et en raison du fait que les peuples de conscience parmi la communauté internationale ont historiquement endossé la responsabilité morale de combattre l'injustice, comme illustré dans la lutte pour abolir l'Apartheid en Afrique du Sud par diverses formes de boycott, de retrait d'investissement et de sanctions ;

Inspirés par la lutte des Sud-Africains contre l'Apartheid et dans l'esprit de la solidarité internationale, de la cohérence morale et de la résistance à l'injustice et à l'oppression,

Nous, représentants de la Société Civile Palestinienne, invitons les organisations des sociétés civiles internationales et les gens de conscience du monde entier à imposer de larges boycotts et à mettre en application des initiatives de retrait d'investissement contre Israël tels que ceux appliqués à l'Afrique du Sud à l'époque de l'Apartheid.

Nous faisons appel à vous pour faire pression sur vos états respectifs pour qu'ils appliquent des embargos et des sanctions contre Israël.

Nous invitons également les Israéliens honnêtes à soutenir cet appel, dans l'intérêt de la justice et d'une véritable paix.

Ces mesures punitives non-violentes devraient être maintenues jusqu'à ce qu'Israël honore son obligation de reconnaître le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination et respecte entièrement les préceptes du droit international en :

- 1. Mettant fin à son occupation et à sa colonisation de tous les terres Arabes et en démantelant le Mur
- 2. Reconnaisant les droits fondamentaux des citoyens Arabo-Palestiniens d'Israël à une égalité absolue ; et
- 3. Respectant, protégeant et favorisant les droits des réfugiés palestiniens à revenir dans leurs maisons et propriétés comme stipulé dans la résolution 194 de l'ONU